
Renvoi au comité de sureté générale de la pétition du citoyen Salgues, qui demande la suspension d'un arrêté de l'Yonne déclarant son frère émigré, lors de la séance du 25 prairial an II (13 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de sureté générale de la pétition du citoyen Salgues, qui demande la suspension d'un arrêté de l'Yonne déclarant son frère émigré, lors de la séance du 25 prairial an II (13 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 585;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14617_t1_0585_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

serons ensemble nos vœux à l'Être Suprême, avec la joie, la consolation et la confiance des hommes de bien et libres.

Nous le prions qu'il veille sur vos jours et qu'il bénisse vos glorieux travaux. Assurés de son appui, en appelant tous les français à le reconnaître, en les invitant à la justice, à la probité et à la vertu, vous resterez toujours fermes à votre poste, et grands comme le peuple que vous représenterez encore avec plus de dignité en régénérant les mœurs.

Pour nous, Citoyens, la pauvreté fut notre partage, mais vous nous avez rendus assez riches par le sentiment de l'immortalité de l'âme, de notre être.

Nos frères, nos enfants, nos parents, nos amis sont aux frontières. Nous ne regrettons que notre insuffisance pour adoucir leurs fatigues et leurs peines. Mais nous voulons cependant y contribuer autant qu'il est en nous.

C'est en cette vue, Citoyens représentans, que nous venons d'envoyer aux hôpitaux nationaux militaires la quantité de : [suit la nomenclatures des dons énumérés ci-dessus].

Effets en partie offerts à l'envi par nos braves citoyens d'après l'arrêté du représentant du peuple Milhaud, sur l'invitation du maire et de la Société populaire de cette commune, avec autant d'empressement que de générosité. En partie achetés au moyen du numéraire dont ont fait don aussitôt ceux d'entre nous qui n'ont pas eu de linges desquels ils pussent disposer pour une si bonne œuvre.

Si nos efforts se bornent à peu de chose, nous n'avons pas l'orgueil de nous parer d'une apparence de commisération et de libéralité; mais par la sensibilité et le penchant qui nous portent au secours de nos frères d'armes, nous nous estimerons trop heureux si nous pouvons éviter une larme à celui qui souffre pour la cause de la liberté qui est également celle de tous les habitants de cette commune.

Vive avec Elle la République une et indivisible, et périsent les traîtres, les factieux et tous les ennemis !

Salut très fraternel, à vous, Citoyens représentans du peuple; par les citoyens ci devant catholiques et protestants formant la Sté popul. ».

MAISONNEUVE (présid.), MAZOYER, DRAUSSIN.

55

La citoyenne Salgues demande que la Convention nationale défende au département de l'Yonne de donner suite à l'arrêté par lequel il a déclaré son frère émigré, jusqu'à ce que le comité de sûreté générale ait examiné les pièces justificatives de ce dernier, et en ait fait son rapport.

Cette pétition est renvoyée à ce comité (1).

56

Des commissaires de la société populaire de Rueil viennent remercier la Convention nationale, de la part de cette société, de ses glorieux travaux, et particulièrement du décret par lequel elle a proclamé l'existence de l'Être Suprême. Ils la félicitent aussi de ce que deux de ses membres ont échappé au fer des assassins. « Que les vils scélérats tremblent, disent-ils; nous avons du pain et du fer; nous leur ferons sentir que c'est sous nos haillons que se trouve la vertu » (1).

L'ORATEUR de la députation : Citoyens représentans,

La société fraternelle de Sans-culottes de la commune de Rueil, qui n'a jamais cessé de marcher dans le vrai sens d'une Révolution qui doit faire le Bonheur du Monde, et qui en a toujours senti le prix, vient applaudir a vos glorieux Travaux, et vous jurer une éternelle reconnaissance pour les Décrets sages et bien-faisants que vous rendez chaque jour. Décrets qui affermissent la République, la liberté et le Bonheur du Genre humain, en déjouant les plus grandes conspirations, et en faisant journellement tomber sur l'échaffaud la tête des Vempires qui la dévorent, qu'ils tremblent ces etres vils qui ne trouvent de bonheur que dans les sueurs des malheureux, et qui après les avoir dépouillés les traitent en esclaves. Qu'ils tremblent ces monstres qui ne pouvant nous vaincre par la force cherchent a plonger des poignards dans le sein de ces Génies Créateurs, qui du haut de cette Montagne Chérie lancent la foudre qui doit écraser tous les tyrans; car il n'y a pas un bon sans-culotte, un ardens républicain qui n'envie la gloire du brave Geffroy : Tous sont prêts comme lui a servir de remparts aux sauveurs de la Patrie ! Qu'ils soient bien persuadés les lâches que nous ne nous courberons plus que pour recueillir nos moissons et que nous serons toujours debouts et prêts a marcher sous vos ospices pour les combattre tant qu'ils oseront porter atteinte a notre liberté. Nous méprisons leurs richesses; nous avons du pain et du fer; Nous leur ferons sentir que c'est sous nos haillons que regne la Vertu. Déjà nos phalanges républicaines encouragées par vos travaux actifs leur font sentir ce que peut le courage des hommes libres, et l'Être Suprême toujours juste, cet Etre que nous n'avons jamais méconnu malgré les efforts de ces scélérats qui couverts du manteau du patriotisme cherchoient à nous diviser en urtant violemment nos opinions, mais que votre sagesse a sçu terrasser par un Décret qui en rappelant l'homme à la dignité de son être a ranimé les esprits égarés et anéanti pour jamais le fanatisme, cet Etre enfin, dont nous

(1) P.V., XXXIX, 259. J. Sablier, n° 1376, J. Fr., n° 627.

(1) P.V., XXXIX, 258.